



ARRETE N° ARR 26.157/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MONSIEUR JEROME MEUNIER, QUATRIEME
ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA RENOVATION
ENERGETIQUE DES BATIMENTS**

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

VU la délibération n°26.009/K du Conseil Municipal portant élection du Maire en date du 21 mars 2026,

VU la délibération n°26.010/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à la détermination du nombre des Adjointes au Maire,

VU la délibération n°26.011/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à l'élection des Adjointes au Maire,

VU la délibération n°26.012/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative aux délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du Conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 16 avril 2026, M. Jérôme MEUNIER, quatrième adjoint au Maire, est délégué pour les domaines suivants l'Environnement, la Transition écologique et de la rénovation énergétique des bâtiments.

Au titre de l'Environnement, M. Jérôme MEUNIER assurera :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi, des actions de la Politique de Protection de l'Environnement et de promotion des espaces naturels de la Ville, notamment des sites sensibles, classés et protégés ;
- Le lien privilégié auprès du Syndicat mixte pour la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE) dans le cadre des différents plans d'action en faveur de la protection de la rivière et de ses abords et de leur renaturation.

ARRETE N° ARR 26.157/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MONSIEUR JEROME MEUNIER, QUATRIEME
ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA RENOVATION
ENERGETIQUE DES BATIMENTS**

- L'animation de la Charte de l'Arbre de la Ville ;
- Le développement et la promotion du Jardin des Sens et des éco-pâturages ;
- L'élaboration et l'animation de projets culturels, éducatifs et de sensibilisation à l'Environnement et au Développement durable ;
- Le lien privilégié avec les partenaires institutionnels, du Territoire et des associations engagées.

Au titre de la Transition écologique, M. Jérôme MEUNIER assurera :

- La déclinaison locale des différents Plans intercommunaux, notamment le Plan Climat-Energie territorial (PCAET), le Plan de prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE), le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et le Schéma directeur des Espaces naturels (SDEN) ;
- Le pilotage et le suivi du Marché de performance énergétique(MPE) ;
- Le déploiement des bornes électriques de recharge ;
- La poursuite de la Politique de plantation d'arbres et d'arbustes, dans le cadre d'une gestion raisonnée et différenciée et d'un Plan de gestion du patrimoine arboré ;
- Le suivi du marché de la Restauration scolaire et de l'encouragement à une alimentation saine, équilibrée et durable ;
- La déclinaison du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- L'animation des actions de communication et de sensibilisation aux enjeux de la Transition écologique et la préservation de la biodiversité.

Au titre de la Rénovation énergétique des bâtiments, M. Jérôme MEUNIER assurera :

- La poursuite de la transformation et de la rénovation énergétique des bâtiments communaux et la déclinaison des attendus du Décret Tertiaire ;
- Le suivi des consommations énergétiques des bâtiments dans le cadre de cette transition ;
- Le déploiement des énergies renouvelables ou bas carbone, notamment la géothermie et le photovoltaïque ;
- L'élaboration des projets de désimperméabilisation des sols et de renaturation ;
- La co-construction et la mise en œuvre, avec les acteurs de l'école, des cours dites « oasis » et des actions de lutte contre les îlots de chaleur.

ARRETE N° ARR 26.157/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MONSIEUR JEROME MEUNIER, QUATRIEME
ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA RENOVATION
ENERGETIQUE DES BATIMENTS**

ARTICLE 2 : M. Jérôme MEUNIER, quatrième adjoint au Maire reçoit, à compter du présent arrêté, délégation de signature pour l'ensemble des correspondances relevant les compétences déléguées, à l'exception des actes et décisions ayant une incidence financière et/ou présentant un caractère décisionnaire et contractuel.

ARTICLE 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de M. le Maire. Aucune autorité n'est consentie sur le personnel des services.

ARTICLE 4 : Dans un esprit collaboratif, M. Jérôme MEUNIER devra travailler avec l'ensemble de ses collègues adjoints au Maire et Conseillers délégués et notamment ceux participant aux travaux de la Commission Cadre de Vie et Aménagement durable.

ARTICLE 5 : M. Jérôme MEUNIER, quatrième adjoint au Maire est chargé d'établir un rapport annuel à présenter au Maire sur l'exercice de ses délégations.

ARTICLE 6 : Une feuille de route annuelle détaillera le contenu des attendus des délégations, le cadre d'exercice, la dimension collaborative et les modalités de rendu du rapport annuel d'activités.

ARTICLE 7 : Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

ARTICLE 8 : M. le Directeur général des Services de la Ville et M. le Trésorier payeur général sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de présent arrêté.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame la Préfète, Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et à Monsieur le Trésorier de Brunoy.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARRETE N° ARR 26.157/K

PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MONSIEUR JEROME MEUNIER, QUATRIEME
ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA RENOVATION
ENERGETIQUE DES BATIMENTS

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 10 avril 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Notifié le : 17/04/2026

Signature spécimen :

Jérôme MEUNIER

Acte publié sur le site de la Ville le : 16/04/2026



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté

Numéro attribué à l'acte : ARR 26.157/K

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE CONSENTIES A MONSIEUR JEROME MEUNIER, QUATRIEME ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 4 - Delegation de fonctions

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260410-BRU_AR_25834_1-AR

Date de l'acte : 10/04/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_25834_1

Date de réception en Préfecture : 16 avril 2026